

Fin 2018, près de 168 000 enfants ou jeunes de moins de 21 ans font l'objet d'une mesure d'action éducative. Ce nombre augmente régulièrement depuis vingt ans, et de 0,6 % entre 2017 et 2018. Les mesures d'action éducative comprennent 31 % d'actions éducatives à domicile (AED) et 69 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Cette répartition varie fortement selon les départements.

À la fin de l'année 2018, les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) des départements français (hors Mayotte) mettent en œuvre 355 000 mesures. Près de la moitié d'entre elles sont des actions éducatives.

Des actions éducatives toujours plus nombreuses

Au 31 décembre 2018, 168 000 mesures d'action éducative sont en cours¹. Ce nombre a progressé de 31 % en vingt ans, même si le taux d'évolution annuel n'excède jamais les 3 % (*graphique 1*). Entre 2017 et 2018, l'augmentation s'élève à 0,6 %. La hausse du nombre d'actions éducatives est nettement plus forte que celle de la population globale des moins de 21 ans, qui ne s'est accrue que de 3,6 % entre 1998 et 2018 (-0,4 % entre 2017 et 2018)².

Ces mesures d'action éducative concernent 1,0 % de la population de moins de 21 ans, fin 2018. Parmi les mineurs, 1,1 % bénéficie d'une action éducative. Cette proportion varie de 0,5 % à 2,5 % selon les départements, qui se répartissent à parts égales entre des taux inférieurs et supérieurs à 1,2 (*carte 1*). Dans plus de la moitié des collectivités (55 sur 100), le taux est compris entre 0,9 et moins de 1,5, donc relativement proche de cette valeur médiane (entre 75 % et 125 % de celle-ci). À l'inverse, certains départements sont plus atypiques. D'une part, 10 d'entre eux se caractérisent par un taux inférieur à 0,9 % ; en plus de la Guyane, de l'Indre-et-Loire et du Tarn,

4 se situent en Île-de-France et 3 autres dans le quart sud-est de la France. D'autre part, 12 départements se distinguent quant à eux par un taux particulièrement élevé, égal ou supérieur à 1,8 (soit 150 % de la médiane). Tous métropolitains, ces départements sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les actions éducatives peuvent concerner des jeunes majeurs, mais ces derniers ne constituent qu'une faible part des bénéficiaires. Si leur nombre a fortement augmenté de 2008 à 2011 (+29 %), il est, depuis, en baisse (-20 % entre 2011 et 2018). Fin 2018, 2 % des bénéficiaires d'une action éducative sont de jeunes majeurs, soit 2 700 personnes.

Plus de deux actions éducatives sur trois en milieu ouvert

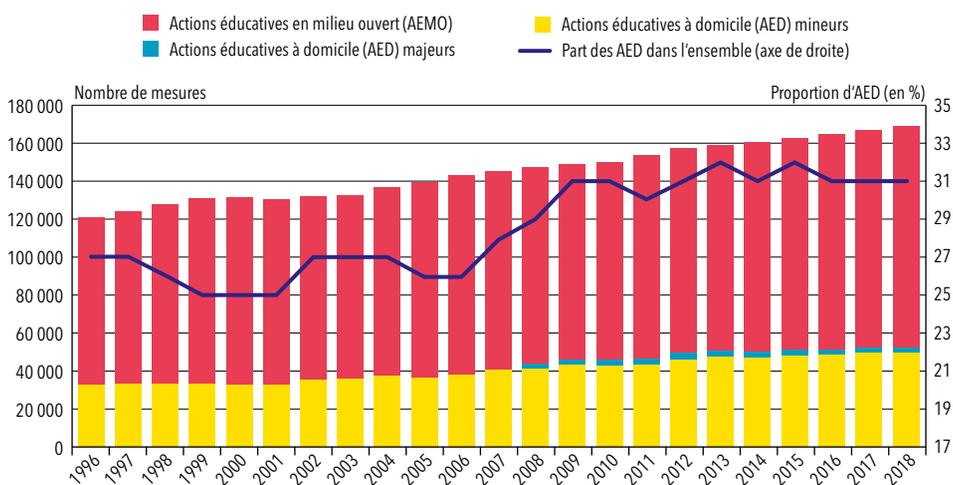
Parmi les actions éducatives, sont distinguées 52 000 actions éducatives à domicile (AED) et 116 000 actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Alors que les premières sont décidées en accord avec les familles, les secondes sont contraignantes à leur égard et sont ordonnées par le juge³ (voir fiche 24). La hausse du nombre d'AED ayant été plus rapide que celle du nombre d'AEMO, la part des premières dans l'ensemble a augmenté au cours de la première décennie des années 2000. Elle atteint ainsi 31 % en 2009, contre 25 % dix ans plus tôt. Cependant, cette proportion est relativement stable depuis et les AEMO restent largement majoritaires (69 %).

1. Les mesures sont actées d'un point de vue administratif ou judiciaire, puis concrètement mises en œuvre auprès du jeune, les délais d'exécution pouvant varier selon les départements. Le terme « en cours » désigne ici les mesures prises et non encore exécutées ainsi que celles qui le sont. Les départements ne sont en effet pas toujours en capacité de distinguer, au sein de leur système d'information, la date de décision de celle de mise en œuvre effective de la mesure.

2. D'après les estimations de population de l'Insee.

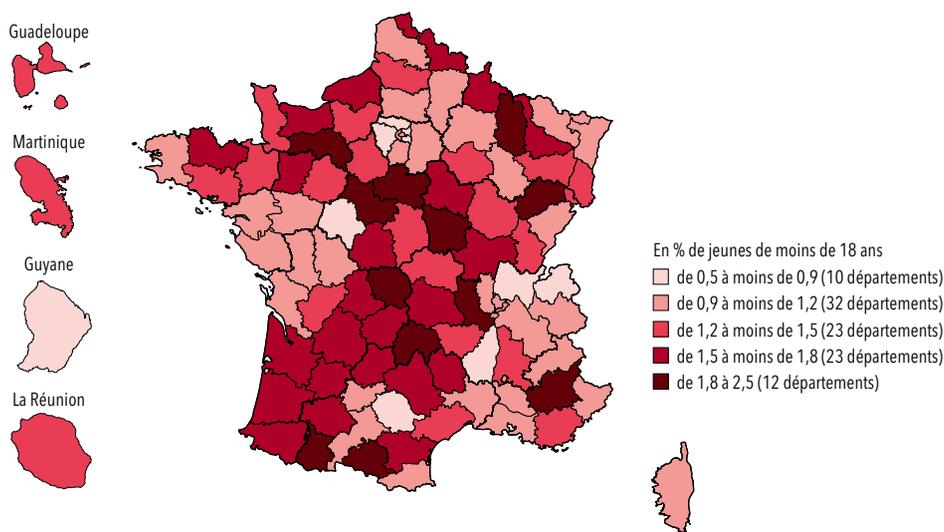
3. Les AEMO sont contraignantes pour les responsables légaux des mineurs et ne peuvent donc concerner les jeunes majeurs.

Graphique 1 Évolution du nombre d'actions éducatives au 31 décembre, de 1996 à 2018



Note > Pour les années 1996 à 2007, les AED pour majeurs ne peuvent pas être distinguées de celles pour mineurs.
Lecture > Au 31 décembre 2018, 168 000 mesures d'actions éducatives sont en cours, 31 % d'entre elles sont des AED.
Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.
Source > DREES, enquête Aide sociale.

Carte 1 Nombre de mesures d'actions éducatives pour 100 jeunes de moins de 18 ans, au 31 décembre 2018



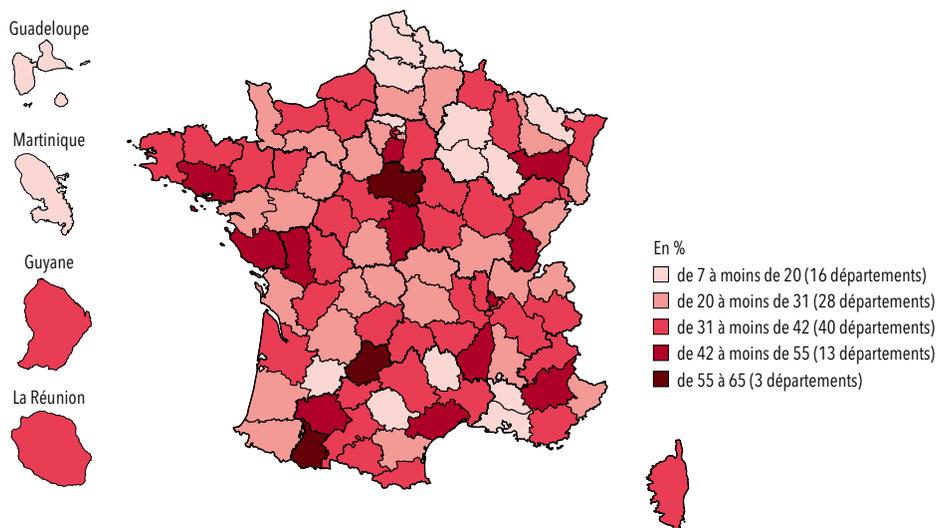
Note > Le taux d'actions éducatives pour mineurs, au niveau national, est de 1,1 % au 31 décembre 2018.
Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.
Sources > DREES, enquête Aide sociale ; Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2019 (résultats arrêtés fin 2019).

La répartition entre AED et AEMO est très hétérogène sur le territoire : la part d'AED dans l'ensemble des actions éducatives fluctue de moins de 10 % à plus de 60 % selon les départements (carte 2). Dans 44 d'entre eux, cette proportion est inférieure au taux national (31 %) et, au sein de cette petite moitié, elle est comprise entre 20 % et 30 % inclus dans une trentaine de territoires. À l'inverse, la proportion d'AED varie entre 31 % et 41 % inclus dans

4 départements sur 10 ; elle est encore plus élevée dans 16 collectivités.

Les départements des Alpes de Haute-Provence, du Loiret, du Lot et des Hautes-Pyrénées se distinguent à la fois par une proportion d'AED plus élevée que celle observée au niveau national, ainsi qu'un nombre de mesures d'action éducative pour 100 jeunes de moins de 18 ans plus important également. ■

Carte 2 Part des AED dans l'ensemble des mesures d'actions éducatives, au 31 décembre 2018



Note > La part d'AED dans l'ensemble des actions éducatives (AED et AEMO) est de 31 % au niveau national, au 31 décembre 2018.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Source > DREES, enquête Aide sociale.